

INFORMATION DES PORTEURS DU FCP « HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICTIONS »

ISIN :	Parts C : FR0013311248
--------	------------------------

Paris, le 3 juin 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICTIONS » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

1. L'OPERATION

Nous vous informons qu'il a été décidé d'apporter les modifications suivantes au FCP « HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICTIONS » :

- Modification de l'allocation cible :

Avant	Après
<p>- entre 20% et 80% en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs. Toutefois, l'exposition cible recherchée sur les marchés des actions sera de 50% de l'actif du FCP, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.</p> <p>- entre 20% et 80% (i) en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, (l'exposition aux titres spéculatifs dits « High Yield » étant limitée à 50% maximum de l'actif net), et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou OPC à rendement absolu.</p>	<p>- entre 20% et 90% en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs. Toutefois, l'exposition cible recherchée sur les marchés des actions sera de 50% de l'actif du FCP, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.</p> <p>- entre 10% et 80% (i) en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, (l'exposition aux titres spéculatifs dits « High Yield » étant limitée à 50% maximum de l'actif net), et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou OPC à rendement absolu.</p>

Il est néanmoins rappelé que cette allocation cible est donnée à titre purement indicatif et qu'elle ne constitue pas une contrainte.

- Evolution des modalités de recours aux dérivés :
 - o dérivés actions : possibilité, pour l'équipe de gestion, d'utiliser des dérivés dans un but d'exposition ou de couverture des risques actions, taux et change et non plus exclusivement dans un but de couverture de ces mêmes risques ;
 - o dérivés actions : possibilité, pour l'équipe de gestion, d'utiliser des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en devises (et non pas seulement en euros), sans impact sur la limite maximale d'exposition au risque de change qui reste fixée à 100% ;
- Informations en matière de durabilité : ajout de précisions quant aux modalités de mise en œuvre du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Ces modifications interviendront le **9 juin 2021** ; elles constituent un changement soumis à simple déclaration à l'AMF. Elles n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de la stratégie ou encore du profil rendement/risque du FCP. Par ailleurs, les frais de fonctionnement et de gestion du FCP demeureront inchangés.

2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

A. Le profil de risque

- Modification du profil rendement / risque : NON
- Augmentation du profil rendement / risque : NON

B. Les frais

- Augmentation des frais : NON

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP « HAUSSMANN PATRIMOINE CONVOLUTIONS », dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général Adjoint